

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 18 janvier 2023

Date de publication : 20/01/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 11/01/2023	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 18 janvier 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Courçon (17) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaients présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (*pouvoir à Jean-Pierre SERVANT*)
Stéphane VILLAIN (*pouvoir à Pascal DUFORESTEL*)

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Anne-Sophie GUICHET (*pouvoir à Catherine TROMAS*)

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :

Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

Gestion du cheptel de boudets du Poitou : convention de mise à disposition du pool d'étalons auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Gestion du cheptel de baudets du Poitou : convention de mise à disposition du pool d'étalons auprès du Département de la Charente-Maritime.

Contexte

Le Parc est propriétaire d'un cheptel de Baudets du Poitou, acquis pour soutenir la préservation et le développement des populations de races mulassières.

Dans le cadre du programme de sauvegarde du baudet du Poitou, le Parc met à la disposition du Département de la Charente-Maritime un pool d'étalons. En contrepartie, le Département prend soin des animaux et assure gratuitement les saillies des ânesses du Parc stationnées sur le site de l'Asinerie à Dampierre-sur-Boutonne. Pour 2023, trois étalons sont proposés au Département.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition précitée avec le Département de la Charente-Maritime, ainsi que tous les documents s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

